

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil du 28 mars 2024**

Le jeudi 28 mars 2024 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 7 et 22 mars 2024 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

- **Président** : Monsieur Sylvain ROBERT

- **Présents** : 64 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Virginie COLLART, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

- **Procurations** : 9 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

- **Absents excusés** : 18 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 8 février 2024 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	RESSOURCES ET MOYENS : Grenay : Installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Port Fluvial de Harnes : tarifs 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention de partenariat avec la Région Hauts de France relative au financement des entreprises - Charte d'engagement SRDEII Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Sensibilisation à la création d'entreprises partenariat avec l'association Dreamakers Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Etude de préfiguration d'écologie industrielle territoriale sur les Communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin : Avenant 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Attribution des subventions aux pôles économiques et d'innovation pour l'année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Plan artisanat - Subvention 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Dissolution de l'association Cluster Senior Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : CPA ZI de l'Alouette à Aix-Noulette, Angres, Bully-les-Mines, Liévin : clôture de l'opération Décision prise à l'unanimité des votants.
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : CPA ZI de l'Alouette - acquisition par la CALL des parcelles AW 38, 39, 83, 146, 149 et 152 à Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
11	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention d'objectifs Office de tourisme Lens Liévin Hénin Carvin 2024-2027 Décision prise à l'unanimité des votants.
12	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Participation de la CALL prévue au titre de la mise en œuvre opérationnelle des cités retenues dans le 1er triennal du programme ERBM – Cités 4-11 et 5-12 de Sallaumines Décision prise à l'unanimité des votants.
13	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention de financement (2024-2027) des études urbaines pré-opérationnelles des cités minières retenues pour la programmation 2021/2023 au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier Décision prise à l'unanimité des votants.
14	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : ZAC Centralité/Lens -réalisation et coordination des travaux d'aménagement aux abords de la gare routière Décision prise à l'unanimité des votants.
15	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL - APSA - Subvention année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
16	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL – CLLAJ Subvention Année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
17	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL – IS62 Subvention Année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
18	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL – ADIL Subvention Année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
19	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL – ADIL France Rénov Subvention Année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
20	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL – CAUE Subvention Année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
21	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention de partenariat CALL - Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
22	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention CALL - Association Réseau International " Post-Mining Network" 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
23	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Programme d'Actions (PA) 2024 au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH et conditions d'attribution des aides CALL sur fonds propres Décision prise à l'unanimité des votants.
24	DEVELOPPEMENT DURABLE : Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Prise en compte des mises à jour de l'année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
25	DEVELOPPEMENT DURABLE : Règlements intérieurs des déchetteries - Prise en compte des mises à jour 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
26	DEVELOPPEMENT DURABLE : Dispositif de paiements pour services environnementaux - Convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides de l'Agence de l'Eau par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Arrivée de Mme Martine GERMA et M. Jérôme DARRAS – pouvoir de Mme Katy CLEMENT)</i>
27	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030" - Adoption du document cadre Décision prise à l'unanimité des votants.
28	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Association Vacances Ouvertes – Projet 10 000 partants Décision prise à l'unanimité des votants.
29	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Convention locale de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Artois et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour un accès aux droits et aux soins simplifié Décision prise à l'unanimité des votants.
30	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Contrat d'engagement au renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
31	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Acompte sur subvention 1er trimestre 2024 Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » : MM. F.BOUKERCHA et J.DARRAS, membres de la structure
32	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin - Acompte sur subvention 1er trimestre 2024 Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » : MM. F.BOUKERCHA et J.DARRAS, membres de la structure
33	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Mission Locale de l'agglomération de Lens-Liévin - Acompte sur subvention 1er trimestre 2024 Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » : MM. F.BOUKERCHA et J.DARRAS, membres de la structure
34	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Création de la nouvelle structure emploi "Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens Liévin Hénin Carvin" et attribution d'une subvention pour l'année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » : MM. F.BOUKERCHA et J.DARRAS, membres de la structure
35	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Programmation temps forts Maison syndicale 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
36	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Création d'un comité de programmation audiovisuelle Décision prise à l'unanimité des votants.
37	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Plan lecture pour tous : Mise en réseau informatique et création d'un portail pour les équipements de lecture publique du territoire et autorisation de signature des marchés Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
38	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Partenariat 2022-2025 avec l'association Droit de Cité - Subvention 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
39	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Partenariat avec Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais - Subvention 2024 Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » : M. A.BAVAY, membre de la structure
40	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Mission Bassin Minier : Attribution d'une subvention - Année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants. 2 « ne prennent pas part au vote » : MM. A.BAVAY et G.MATHON, membres de la structure
41	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier au CDOS du Pas-de-Calais dans le cadre du relais de la flamme olympique Décision prise à l'unanimité des votants.
42	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Encouragement à la pratique sportive - Versement de l'aide Pass'sports pour la saison 2023-2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
43	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme – 19 ^{ème} édition de la route du Louvre Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Arrivée de Mme Brigitte MARTIN, M. Bernard BAUDE et M. Bruno CLAVET– pouvoir de M. Louis MOMPEU)</i>
44	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'édition 2024 du Trail des Pyramides Noires Décision prise à l'unanimité des votants.
45	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à l'association ch'trailers team 62 pour l'organisation du trail du chardon Décision prise à l'unanimité des votants.
46	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier au Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour l'édition 2024 de la Fête de la Randonnée Décision prise à l'unanimité des votants.
47	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Soutien financier à l'association l'Attelage des Zouaves Décision prise à l'unanimité des votants.
48	RESSOURCES ET MOYENS : Création de la centrale d'achat communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
50	RESSOURCES ET MOYENS : Avenant n°1 à la convention de mandat pour la réalisation de la salle de sport de Mazingarbe Décision prise à l'unanimité des votants.
51	RESSOURCES ET MOYENS : Grenay : Modification de la composition de la Commission Ressources et Moyens Décision prise à l'unanimité des votants.
52	RESSOURCES ET MOYENS : Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Décision prise à l'unanimité des votants.
53	RESSOURCES ET MOYENS : Représentation de la Communauté d'Agglomération au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois et Artois Mobilités : modification Décision prise à l'unanimité des votants.
54	RESSOURCES ET MOYENS : Réseaux de Communications Electroniques : Convention de mandat pour déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de dévoiement à la commune de Loison-sous-Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
55	RESSOURCES ET MOYENS : Convention de partenariat avec l'association APASH du STAPS de Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
56	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet d'agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du droit (poste présent au tableau des effectifs actualisation du poste suite à décès d'un agent) Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)

N°	DESIGNATION
57	RESSOURCES ET MOYENS : Modification du poste de chargé de mission Convention Intercommunale d'Attribution-Peuplement (Modification de la délibération C141223_D56 - Correction d'une erreur matérielle) Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
58	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet d'agent polyvalent référent administratif du crématorium (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
59	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet d'assistant administratif pour la Direction Développement Économique, Attractivité et Emploi Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
60	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de technicien eau potable chargé du suivi de l'exploitation Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
61	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un emploi permanent à temps complet de chargé d'opérations énergie-bâtiment Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
62	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de chef de projet aménagement et mobilité Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
63	RESSOURCES ET MOYENS : Création, pour la direction Habitat et Renouvellement Urbain, d'un poste permanent à temps complet de coordinateur logement locatif social Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
64	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de projet réseaux énergétiques Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
65	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de contrôleur de gestion Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
66	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de mission développement économique en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat et du commerce Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
67	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire - Année 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
91	RESSOURCES ET MOYENS : Indemnité d'éviction amiable versée à la société Minimarket de Rollancourt suite au non-renouvellement d'un bail commercial Décision prise à l'unanimité des votants.
68	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire Convention Financière 2024 - Commune d'Angres - Rénovation de l'éclairage public Décision prise à l'unanimité des votants.
69	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire - Convention Financière 2023 - 2024 - Commune de Bénifontaine - Construction d'un béguinage et d'un pôle santé Phase 2 Décision prise à l'unanimité des votants.
70	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire - Convention Financière 2024 - Commune de Bouvigny-Boyeffles - Installation de radiateurs performants dans les salles de cantines et salle des fêtes Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
71	RESSOURCES ET MOYENS : Fonds de Concours Transition Durable et Soutien aux Communes du Territoire - Convention Financière 2024 - Commune de Bouvigny-Boyeffles - Rénovation de l'éclairage public du stade de football Décision prise à l'unanimité des votants.
72	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - SIA HABITAT - Réhabilitation de 104 logements sur plusieurs adresses Résidence Bruyères à Angres Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
73	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES - Construction de 33 logements Cité Bois des Mottes, Route de Lille à Annay-sous-Lens Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
74	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 25 logements collectifs Rue Modeste Virel à Harnes Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
75	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - CLESENCE (Groupe Action Logement) - Acquisition en VEFA de 23 logements route d'Arras à Lens Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
76	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - VILOGIA - Acquisition en VEFA de 109 logements Avenue Alfred Maës et Rue Edouard Bollaert à Lens Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
77	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 47 logements collectifs rue Camille Claudel à Wingles Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
78	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 17 logements individuels, rue Camille Claudel à Wingles Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
79	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA de 53 logements collectifs Cité des Arts, Rue des Alouettes à Wingles Décision prise à la majorité. (80 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
80	RESSOURCES ET MOYENS : Vote des taux d'imposition 2024 (TH, TFPB, TFNB, CFE) et vote du produit GEMAPI 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
81	RESSOURCES ET MOYENS : Vote du taux de TEOM 2024 Décision prise à la majorité. (80 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention »)
82	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2024 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention ») <i>(Arrivée de Mme Françoise TOULOUSE – pouvoir de M. Daniel KRUSZKA, Départ de M. Henri JACKOWSKI et M. Laurent DUPORGE – pouvoir à MME Samia SADOUNE)</i>
83	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Action Économique - Vote du Budget Primitif 2024 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention »)
84	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Primitif 2024 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention »)

N°	DESIGNATION
85	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2024 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention »)
86	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Primitif 2024 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention »)
87	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2024 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention »)
88	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Crématorium - Vote du Budget Primitif 2024 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention »)
89	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Annexe Port Fluvial - Vote du Budget Primitif 2024 Décision prise à la majorité. (81 « pour », 2 « contre » : M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU, 0 « abstention »)
90	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Primitif 2024 Décision prise à l'unanimité des votants.

Projet de délibération retiré de l'ordre du jour

N°	DESIGNATION
49	RESSOURCES ET MOYENS : Convention de mandat pour la rénovation énergétique du restaurant scolaire d'Estevelles Décision prise à l'unanimité des votants.

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Nous allons débiter cette séance de Conseil Communautaire. Y a-t-il des remarques particulières sur le compte-rendu de notre dernière réunion ? Non ? Pas de demande de vote ? Il est adopté. Merci beaucoup. Je vous présente la première délibération. Compte-tenu de la démission de Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG pour la commune de Grenay, on installe au titre de cette première délibération Vincent TENELIER comme délégué de la commune de Grenay au sein de notre Conseil Communautaire. Bienvenue. L'ordre du jour étant aussi chargé ce soir, en dehors de cette première délibération, et l'examen du budget en étant le point d'orgue, vous avez vu qu'il y a 91 délibérations à étudier, je vais peut-être demander aux rapporteurs d'être le plus concis possible pour justement avoir le temps de consacrer le temps nécessaire à l'examen et à l'échange sur le budget. On commence par la délibération n°2, Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : De manière concise mes chers collègues, nouvelle grille tarifaire 2024 du Port Fluvial de Harnes. A noter que la redevance domaniale est en forte hausse, ce qui est une bonne nouvelle, parce que tout simplement le foncier est rare et donc on peut augmenter les tarifs qui passent de 2,91 € HT à 5 € HT/m²/an.

M. ROBERT : C'est adopté. La 3.

M. DUPORGE : C'est une convention de partenariat. C'est juste pour adapter nos critères d'intervention pour le régime d'aide aux entreprises, aux dispositifs d'aides PME/TPE, l'adapter aux nouveaux critères d'intervention de la Région et les rendre plus complémentaires encore.

M. ROBERT : Au bénéfice des entreprises, que du plus. C'est adopté. La 4 Laurent.

M. DUPORGE : Dreamakers s'adresse aux collégiens et aux lycéens pour les sensibiliser à la création d'entreprises, une aide, une subvention de 3 000 € vous est proposée.

M. ROBERT : C'est adopté. La 5.

M. DUPORGE : C'est un avenant à une étude de préfiguration qu'on vous a déjà présentée. Il s'agit tout simplement d'établir le reversement de la subvention accordée par l'ADEME et la Région entre la CALL et la CAHC.

M. ROBERT : C'est adopté. La 6, les subventions.

M. DUPORGE : Les attributions de subvention aux pôles économiques et d'innovation, 450 000 € pour Vivalley, 300 000 € pour le CD2E, 100 000 € pour TEAM2 et 599 820 € très précisément pour le Louvre Lens Vallée.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 7.

M. DUPORGE : Le plan artisanat. Une subvention de 100 000 € vous est présentée.

M. ROBERT : Oui pardon ?

Mme BUISSETTE : Une petite précision par rapport à la délibération n°5. C'est bien celle qu'on a sur table ?

M. ROBERT : Tout à fait oui.

Mme BUISSETTE : D'accord merci.

M. ROBERT : C'est une modification. Modalités de versement modifiées et que vous avez sur votre table. Pas de remarque particulière sur cette délibération ? Non. La 7 n'a pas appelé de remarque non plus. La 8 toujours Laurent.

M. DUPORGE : Dissolution de l'association Cluster Senior prononcée lors de l'Assemblée Générale du 29 mars. Il s'agit d'en prendre acte.

M. ROBERT : Merci. Adoptée. La 9.

M. DUPORGE : ZI de l'Alouette, sur Aix-Noulette, Angres, Bully-les-Mines, Liévin. C'est une clôture de la CPA puisqu'elle arrive à échéance en fin 2023. On prend acte de la clôture de la CPA et la délibération suivante d'ailleurs fait suite à cela puisqu'il s'agit de reprendre quelques parcelles qui n'ont pas été vendues dans le cadre de la liquidation de cette CPA et en particulier de changer la destination de certaines parcelles. Il y en a 5 exactement pour 11 783 m² qui ne se trouvent plus être comme des terrains considérés à être bâtis à vocation économique.

M. ROBERT : Merci les 9 et 10. Pas de remarque ? Elles sont donc adoptées. La 11, c'est Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Merci Monsieur le Président. Simplement, en juin 2023, l'intention de créer un Office de Tourisme Intercommunautaire entre la CALL et la CAHC. En décembre 2023, les statuts ont été approuvés par l'OT Lens-Liévin Hénin-Carvin. Ils sont approuvés. Aujourd'hui, nous avons des statuts qui fixent les missions de l'OT. Néanmoins, il faut désormais faire une convention tripartite pour 3 ans la CALL, la CAHC mais aussi l'Office de Tourisme pour préciser les engagements des deux agglos mais aussi les missions de cet Office de Tourisme. Sachant que l'Office de Tourisme sera baptisé commercialement Lens Tourisme. Vous avez toutes ses missions qui sont sur la délib et les engagements de la CALL sont ceux-ci : mise à disposition de locaux, le reversement de la taxe de séjour et du versement d'une subvention annuelle dont on a déjà beaucoup parlé qui sera de 1/3 2/3, comme nous avons toujours fonctionné avec la CAHC.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne, la 12, c'est Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. Ce sont des délibérations qui vont être courantes maintenant puisqu'il s'agit de participer au financement des opérations dans le cadre du volet urbain. En sachant qu'on a délibéré pour une participation maximum de 15%. Là, il s'agit de la cité 4/11 et 5/12 de

Sallaumines. Le montant total est de 522 808,68 €. Nous, on participe à hauteur de 10%, soit 52 280,87 €.

M. ROBERT : C'est adopté. La ville de Sallaumines est d'accord. La 13.

M. ROGER : C'est une convention de financement pour la période 2024 à 2027 dans le cadre de la prise en charge d'une partie des études urbaines pour les cités ERBM faisant partie du deuxième triennal.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 14.

M. ROGER : C'est le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux aux abords de la gare routière de Lens entre la Communauté d'Agglomération et la société Tereneo pour un montant total de 600 000 €.

M. ROBERT : C'est le nouveau bâtiment qui est en train d'être construit tout proche de la gare. C'est adopté. Merci. La 15, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Je vous propose même de lier la 15 et la 16 puisqu'il s'agit de reconduction de partenariat auxquels vous êtes habitués mes chers collègues. En l'occurrence, d'attribuer une subvention de 16 000 € à l'APSA pour la mise en œuvre du plan grand froid dans notre agglomération. Ceci pour garantir la présence de l'équipe de rue. Je vous rappelle que c'est une participation volontariste puisque ce plan grand froid doit être normalement porté par l'Etat. L'autre subvention concerne le CLLAJ. Là encore, vous êtes habitués à ce dispositif porté par la Mission Locale, ce qui donne lieu au versement d'une subvention de 25 000 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Donc la 15 et la 16 sont adoptées. La 17, Yves TERLAT.

M. TERLAT : Et les suivantes, si vous voulez bien, puisqu'il s'agit, comme le disait François, de prolonger les partenariats que nous avons dans le cadre du volet habitat. Dans l'ordre ou dans le désordre, vous avez donc la première avec l'ADIL sur le volet juridique pour 39 064 €, la même ADIL sur volet France Rénov pour 27 000 €, l'Immobilière Sociale pour 5 000 €, le CAUE pour 9 000 €. Et deux, peut-être, petits nouveaux avec l'association Réseau International Acclimater les Territoires Post-Miniers pour un projet dont il y a eu quelques essais sur la commune de Harnes pour 15 000 €. La dernière est un peu gratuite, en tout cas n'engagera pas de finance, c'est avec la Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique pour permettre à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération d'accéder à ce service.

M. ROBERT : Petite précision, c'est bien 6 000 € pour le CAUE et pas 9 000 €. Pas de remarque ? C'est adopté. Il t'en reste une.

M. TERLAT : Oui sur le programme d'actions, il s'agit de le valider. Compte-tenu des changements de politique sur la question de la rénovation énergétique en particulier, et pour renforcer notre action, je vous rappelle que c'est 700 000 € budgétairement qui sont posés annuellement sur ces dépenses. Il faut les aligner avec celles de l'ANAH qui ont un peu changé mais il faut continuer à travailler sur l'ensemble des pistes qui sont les nôtres avec quelques primes complémentaires sur les primo-accédants, les éco-matériaux par exemple et l'accompagnement financier dans les situations sociales les plus précaires. On interviendra donc sur le logement indigne, la précarité énergétique, les copropriétés, dans ce programme d'actions.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Alain LHERBIER étant excusé ce soir, c'est Sébastien MESSANT qui rapporte la délibération 25.

M. MESSANT : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'acter quelques modifications mineures et de vous donner l'autorisation de signer les nouvelles conventions qui courent avec Nicollin jusqu'au 31 décembre 2024. La modification du tarif de traitement des déchets végétaux des tiers, 26 € la tonne, la suppression de la limite d'accès en déchèterie, l'ajout de la déchèterie de Souchez, la suppression de la déchèterie itinérante.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La suivante, c'est Bruno TRONI qui rapporte à la place de Pierre SENECHAL. Ah non, tu en avais encore une, excusez-moi.

M. MESSENT : Oui c'est ça, qui est très courte aussi. C'est d'acter le nouveau règlement intérieur des déchèteries pour entériner le fait qu'il n'y a plus de limite à 16 passages et une nouvelle consigne pour les enfants de moins de 10 ans qui doivent rester dans le véhicule qui a été ajoutée.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Donc maintenant, c'est bien Bruno TRONI qui rapporte la 26.

M. TRONI : Oui Président. Il s'agit de mettre en place un dispositif de paiements pour services environnementaux. Cela dans le cadre du Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui va mettre donc en place ce dispositif de paiements pour services environnementaux. Ce dispositif prévoit de rémunérer les agriculteurs du territoire qui vont pouvoir améliorer leurs pratiques agricoles et permettre ainsi de participer à la réduction des concentrations en nitrate et en phytosanitaires dans la nappe. Ce dispositif étant conforme au régime notifié par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Ce dispositif peut donc bénéficier du financement à hauteur de 70% de ces PSE ainsi que des frais de gestion. Il s'agit d'aider une cinquantaine d'exploitations individuelles pour un montant d'enveloppe de 1 515 000 €. Il y a 50 exploitations et 5 GAEC et pour la totalité des 5 années d'expérimentation du dispositif. On attend 70 % sur ces 1 515 000 € et également 70 % sur les frais de gestion qui pourraient s'élever à 584 000 €. Il s'agit donc d'approuver la convention et d'autoriser le Président à signer cette convention et de solliciter une participation financière pour les frais de gestion.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 27, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président. Effectivement, le précédent Contrat de Ville s'est éteint au 31 décembre 2023 et il faudra donc bientôt valider le prochain. Ceci devrait être réalisé au cours du prochain Conseil Communautaire, celui du 12 juin 2024. En attendant, on a mis en place une procédure participative de co-construction de ce Contrat de Ville et qui devait arriver à son terme. Donc celle-ci a nécessité de prendre un peu plus de temps que prévu mais l'Etat souhaite que nous ayons un document cadre dès à présent pour pouvoir engager des financements et notamment suite au Comité des Financeurs que nous avons eu il y a peu. Ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est de valider ce document cadre qui s'articule autour de trois orientations stratégiques, deux axes transversaux et une douzaine d'actions et une douzaine d'ambitions. Je profite de cette occasion pour dire aux maires des communes concernées, puisqu'on a renouvelé toutes les communes en politique de la ville, une a disparu, la mienne, une est entrée, celle de Noyelles-sous-Lens. On peut se réjouir, qu'aujourd'hui, ce sont 55 000 habitants de la Communauté d'Agglo qui sont concernés par la politique de la ville mais pour pouvoir valablement signer ce Contrat de Ville il faudra demander l'autorisation à vos conseils municipaux d'engager vos signatures. Juste avant, ou juste après le 12 juin, ce serait intéressant que tout le monde ait rempli cette obligation légale. Voilà Monsieur le Président ce que je voulais dire pour ce qui est de ce Contrat de Ville horizon 2030.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Pas de remarque ? Pas de question ? C'est adopté. On enchaîne, toujours Alain, la 28.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Là, pour une très belle initiative du territoire portée par le député Jean-Marc TELLIER au départ et à laquelle la Communauté d'Agglomération s'est tout de suite associée. 28 communes s'associeront pour emmener 10 000 habitants de nos territoires en vacances. Des habitants les moins fortunés mais parfois aussi ceux qui vont travailler tous les jours et qui à la fin du mois n'ont pas suffisamment de reste à vivre pour envisager le plus petit séjour qui soit. Une belle motivation, un bel engagement de ces communes, de leurs services, de leurs élus et donc la Communauté d'Agglo a décidé d'accompagner cette opération à hauteur de 150 000 €.

M. ROBERT : Belle initiative portée par le Département. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. Alain, en lieu et place d'Agnès qui est excusée ce soir.

M. BAVAY : Oui là il s'agit d'acter la convention locale de partenariat entre la CPAM et la Communauté d'Agglo de Lens-Liévin. On a deux ARMS qui travaillent sur le territoire et pour faciliter la communication entre les deux services, il était nécessaire de valider cette convention.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La 29.

M. BAVAY : C'est le renouvellement de notre Contrat Local de Santé. On a réalisé le précédent, qui s'est parfaitement déroulé. La Communauté d'Agglomération, bien que n'en ayant pas la compétence, a décidé d'accompagner l'ARS pour le développement du plan régional de santé et on compte continuer sur cet axe-là.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. Ludovic.

M. GAMBIEZ : Oui alors moi je vous propose de grouper les trois suivantes. Depuis un an et demi, on parle de la fusion de trois structures partenaires sur notre territoire qui sont la Maison de l'Emploi, le PLIE et la Mission Locale. On arrive au terme de ce travail et puis cette nouvelle structure qui va porter ces trois structures va s'appeler la Maison de l'Emploi et de l'Insertion de Lens-Liévin Hénin-Carvin. Sur les trois délibérations suivantes, on propose, pour pouvoir fonctionner jusqu'au moment de la fusion, qui interviendra au 1^{er} avril, de verser un acompte supplémentaire à chacune de ces structures. C'est-à-dire pour le PLIE, 27 922 €, pour la Maison de l'Emploi 6 500 € et pour la Mission Locale 49 283 €. Donc il est proposé de verser un acompte au titre du mois de mars, sachant que chacune de ces structures a déjà touché une avance pour le mois de janvier et février donc voilà le projet de ces trois délibérations. Sur la délibération suivante, qui concerne la fusion de ces trois structures, il est proposé de verser la subvention pour le fonctionnement à l'année de façon rétroactive, c'est-à-dire qu'on va déduire l'acompte perçu de chacune de ces trois structures pour le premier trimestre. Soit pour une subvention totale de 1 004 465 €, moins les 251 115 € d'acompte pour le premier trimestre, soit une subvention de 753 348 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ?

M. DARRAS : Je ne prends pas part au vote sur ces différentes délibérations.

M. ROBERT : Ok tout à fait et Farid non plus. C'est adopté ? Les 31, 32, 33 et 34 sont adoptées. On passe à la 35, Christelle BUISSETTE.

Mme BUISSETTE : Il s'agit de vous présenter la programmation de trois temps forts qui auront lieu tout au long de l'année 2024 à la Maison Syndicale. La première, exposition « En creux » qui débutera le 18 avril prochain. Je vous invite cordialement au vernissage qui se tiendra donc à la Maison Syndicale à partir de 18h30. Cette exposition aura lieu du 18 avril au 21 juin en partenariat avec le Centre Régional de la Photographie Hauts-de-France. Deuxième évènement qui aura lieu en septembre-octobre, le mois du patrimoine et de l'architecture, avec cette fois-ci la coopération de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Architecture et du Paysage de Lille. Et la troisième, concernant l'exposition de « La mine au crayon » du 28 novembre 2024 au 22 février 2025, avec le Centre Historique Minier de Lewarde. Afin d'organiser toutes ces manifestations à la Maison Syndicale, il est proposé d'allouer un budget de 110 000 € pour ces manifestations.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, la 36 toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit de la création d'un Comité de Programmation Audiovisuelle. Pour poursuivre notre politique d'éducation au cinéma et aux images à destination première des jeunes et afin de créer cette politique de façon ambitieuse et novatrice, il vous est donc proposé de créer un Comité de Programmation dans le cadre du dispositif que la CALL porte depuis maintenant quelques années « Les mioches au cinoche ». Ce Comité serait constitué de jeunes volontaires du territoire et aura pour objectif de faire de ces jeunes des ambassadeurs mais également de les sensibiliser à la découverte des productions audiovisuelles et également promouvoir les métiers de l'industrie, du cinéma et de l'audiovisuel. Il vous est proposé, ici, un accompagnement financier à hauteur de 3 000 €. A savoir que chaque jeune pourrait donc, pour ce Comité, être encadré de septembre 2024 à juin 2025 et on attribuerait une somme de 150 € par jeune.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On continue, Christelle, la 37.

Mme BUISSETTE : Délibération sur le « plan lecture pour tous » avec la mise en réseau informatique et la création d'un portail pour les équipements, également l'autorisation de signature des marchés. La CALL s'est engagée dans le déploiement d'un plan d'actions intitulé « plan lecture pour tous ». Celui-ci

a été conclu avec la DRAC et soutenu par le Département au titre du Contrat Territoire Lecture. Il s'agit donc du déploiement d'un système d'information et de gestion des bibliothèques, également d'un portail commun rassemblant l'intégralité des ressources du territoire accessible à l'appui d'une carte unique. Ce réseau sera constitué des communes volontaires. La CALL a donc fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage et doit désormais lancer les marchés dont le coût est estimé à 940 000 € d'investissement et doit s'assurer de l'accompagnement financier des partenaires pour en couvrir une prise en charge maximale allant jusqu'à 80 %.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On fait un tir groupé des 38 à 40.

Mme BUISSETTE : Il s'agit des traditionnelles subventions aux associations notamment Droit de Cité à hauteur de 50 000 €, la Scène Nationale Culture Commune 290 000 € et à la Mission Bassin Minier 65 500 €.

M. ROBERT : Merci. Alain BAVAY ne prend pas part au vote de ces délibérations. C'est adopté. La délibération 41, Laurent POISSANT.

M. POISSANT : Bonsoir à tous. La première délibération concerne un soutien financier au Comité Départemental Olympique et Sportif. Ça concerne le passage de la flamme olympique le 3 juillet prochain. Donc le passage et l'arrivée de la flamme olympique à Lens sur un parcours de 8 km. Il faudra assurer justement l'organisation et les animations et donc on se propose de s'associer justement au Comité Départemental Olympique pour animer le parcours. On vous propose de financer à hauteur de 30 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 42.

M. POISSANT : La 42 concerne le Pass'sport pour cette saison 2023-2024. Pour la 7^{ème} édition, on a au 15 mars 13 380 jeunes qui ont répondu favorablement et qui se sont inscrits au Pass'sport. Je rappelle, c'est pour l'aide financière de 30 €. Une augmentation de 1,1 % par rapport à la saison dernière donc ça fait un montant de 401 400 €. Je vous propose donc de délibérer pour accepter le versement de ces subventions aux associations.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Beau succès depuis quelques années, ça ne cesse de croître. On ne peut que s'en féliciter. C'est adopté. La 43, toujours Laurent.

M. POISSANT : Soutien financier à la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme pour la 19^{ème} édition de la Route du Louvre qui aura lieu le dimanche 19 mai 2024. On vous propose d'aider financièrement la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme à hauteur de 50 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 44.

M. POISSANT : Elle concerne le soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'édition 2024 du Trail des Pyramides Noires. Ça aura lieu le 18 mai 2024 et on est sollicité à hauteur de 5 000 €.

M. ROBERT : C'est adopté. La suivante.

M. POISSANT : C'est un soutien financier à l'association Ch'trailers team 62 pour l'organisation du Trail du Chardon, qui nous sollicite à hauteur de 2 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 46, toujours Laurent.

M. POISSANT : Soutien financier au Comité Département de Randonnée Pédestre pour l'édition 2024 de la Fête de la Randonnée qui aura lieu cette année à Gouy-Servins le 29 juin et on est sollicité à hauteur de 1 500 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 47.

M. POISSANT : Soutien financier à l'association l'Attelage des Zouaves qui aura lieu les 8 et 9 juin 2024 et on est sollicité à hauteur de 3 000 €.

M. ROBERT : Pour cette partie c'est adopté également. La 48, André.

M. KUHCINSKI : C'est un sujet que nous avons déjà abordé. Il s'agit de la création de la centrale d'achat communautaire. Une étape importante pour la mutualisation des achats. Cette création implique d'intégrer une nouvelle compétence dans nos statuts, c'est l'objet de cette délibération.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 49, à la demande de la commune d'Estevelles, est reportée. On passe à la 50, toujours André.

M. KUHCINSKI : Il s'agit d'un avenant à la convention de mandat pour la réalisation de la salle de sports de Mazingarbe. Dans le cadre de l'accompagnement du projet de construction de cette salle de sports, la ville de Mazingarbe a souhaité être accompagnée par le service commun mais il y a une modification à apporter concernant le coût de cet accompagnement du fait d'une augmentation estimée à 845 582 €. Du coup, des travaux portés à 2 802 621 € donc il est important également de préciser que la consultation des marchés de travaux se fera selon un allotissement restant à définir. Il s'agit donc de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer l'avenant de cette convention de mandat et autoriser légalement à signer les marchés de travaux de construction.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. La 51, c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, cette délibération consiste à la modification de la composition de la Commission Ressources et Moyens. Dans la suite de l'installation de Monsieur Vincent TENELIER comme conseiller communautaire de Grenay, il y a lieu de procéder à des modifications au sein de nos instances. Ce dernier siègera donc au sein de la Commission Ressources et Moyens.

M. ROBERT : Merci. On entérine donc cette nomination. La 52, Christian.

M. PEDOWSKI : C'est la modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de désigner Madame Michèle CARBONNIER comme titulaire.

M. ROBERT : C'est désigné, c'est bon. On continue, la 53.

M. PEDOWSKI : Notre représentation au sein de Pôle Métropolitain de l'Artois et Artois Mobilité, modification. Il convient de modifier la représentation au sein de l'organisme associé et de désigner Jean LETOQUART comme suppléant au sein du Pôle Métropolitain ainsi que Monsieur Laurent DUCAMP comme suppléant d'Artois Mobilité.

M. ROBERT : C'est enregistré. La 54.

M. PEDOWSKI : Réseaux de communication électroniques, convention de mandat pour déléguer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux de dévoiement à la commune de Loison-sous-Lens. La commune de Loison-sous-Lens, dans le projet de réaménagement de l'espace public rue Georges Devouges, traduit sa volonté de traiter les questions de sécurité d'environnement et de cadre de vie. Elle souhaite conforter la sécurité des usagers de la route par des espaces lisibles, agréables et exemptes de pollution visuelle. Ce projet nécessite de restructurer les voiries, trottoirs et mise en souterrain des réseaux divers. L'enfouissement coordonné des lignes téléphoniques et électriques, conformément à la loi, impose aux opérateurs de communication électronique leur participation financière. Etant concerné par un linéaire d'un peu plus que 500 mètres, il y a lieu de déterminer notre participation financière sous la forme d'une convention de mandat sur deux tranches de travaux, 31 000 € HT en 2024 et 51 000 € HT. Ce sont des coûts estimés Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. Christian, enchaîne avec la 55.

M. PEDOWSKI : C'est la convention de partenariat avec l'association APASH du STAPS de Liévin. Dans le cadre de la démarche engagée autour de la qualité de vie au travail, il est proposé de nouer un partenariat avec l'association qui conçoit, anime et participe à divers projets liés au sport et à la santé. Ce partenariat permettra d'offrir aux étudiants une expérience professionnelle en lien avec le monde du travail, de leur faire réaliser des exercices pratiques en adéquation avec leur formation et les métiers

qu'ils pourraient exercer à l'avenir comme la création et l'animation d'ateliers ou la conception de supports, de faire bénéficier les étudiants d'évaluations et de retours sur les activités proposées dans le cadre d'une amélioration continue. De notre côté, cela permettra de poursuivre et d'approfondir les initiatives visant à améliorer la qualité de vie au travail, de favoriser l'engagement et la motivation et de prévenir les risques professionnels et de promouvoir la santé au travail. La durée de la convention est fixée à 12 mois, avec une contribution financière s'élevant à 600 € pour l'année universitaire. Cette somme servira à financer le projet des différentes actions menées par l'association.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Les suivantes Christian, 56 et suivantes.

M. PEDOWSKI : Alors 56 à 66 avec votre autorisation Monsieur le Président. Créations et ajustements de poste en raison de la montée en puissance de l'agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération, de rester mobilisé pour la qualité de vie de ses habitants, il est proposé la création de différents postes comme suit. Délibération n°56, un agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit. Il s'agit ici de l'actualisation du poste suite au décès d'un agent pour lequel une délibération n'existait pas auparavant. La suivante, un chargé de mission convention intercommunale d'attribution et peuplement. Il s'agit de corriger une erreur matérielle de la délibération prise. La suivante, un agent polyvalent référent administratif au crématorium. Il s'agit ici de redéfinir le profil et le poste pour lequel il n'existait de délibération auparavant. Un assistant administratif pour la Direction Développement Economique. Suite à une mobilité interne, il s'agit de redéfinir le poste pour lequel il n'existait pas de délibération auparavant. Un technicien eau potable, expression d'un nouveau besoin. Un chargé d'opérations énergie bâtiment, expression d'un nouveau besoin. Un chef de projet aménagement et mobilité, il s'agit d'une requalification du poste chargé de mission transports et modes doux. Un coordinateur logement locatif social, expression d'un nouveau besoin. Un chargé de projet réseaux énergétiques, expression d'un nouveau besoin. Un contrôleur de gestion, expression d'un nouveau besoin. Et enfin, un chargé de mission économique en charge de l'ESS, de l'artisanat et du commerce, il s'agit de redéfinir le profil et le poste pour lequel il n'existait pas de délibération auparavant. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur PEDOWSKI. Y a-t-il des remarques ? Monsieur CLAVET ? Une demande de vote. On fait un vote groupé pour les 56 à 66. Vote pour ? Merci ? Abstention ? Pas de vote contre. C'est adopté. La 67, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. Il s'agit de rappeler la règle qui prévaut pour l'attribution des fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire, dont vous avez le tableau qui est joint, avec la manière de comptabiliser l'ensemble de ces possibilités qui sont offertes à nos communes, aux 36 communes de l'agglomération. La 68, c'est l'application de ce que nous présentons dans le rappel qui a été fait à la délibération 67. Donc les délibérations 68, 69, 70 et 71 concernent des fonds de concours sur les communes d'Angres, de Bouvigny-Boyeffles essentiellement et de Bénifontaine.

M. ROBERT : Il y a un décalage dans la numérotation. La 67 c'est le bail qui a été signé et transféré à la CALL au moment de l'acquisition du bien situé rue de Lattre de Tassigny. Les délibérations que vient de rapporter Jean-Marie ALEXANDRE c'est les 68 à 72. Ça ne change pas le fond mais c'est pour bien qu'on soit d'accord sur ce qu'on vote. Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération sur le bail c'est dans le cadre du bail commercial conclu en date du 7 avril 2015 et transféré à la CALL au moment de l'acquisition du bien situé au 47 rue de Lattre de Tassigny à Liévin. La CALL a poursuivi la mise à disposition des locaux à l'occupant, donc la SARL Minimarket de Rollancourt, exploitant d'une épicerie alimentaire. Et donc, au regard des projets d'aménagement des espaces publics et des opérations de démolition menés sur le secteur, il est souhaité maintenant de mettre fin au bail au 7 avril 2024, donc dans 15 jours. Ce congé aura pour effet de mettre fin au bail et d'ouvrir à la société Minimarket de Rollancourt le droit au bénéfice d'une indemnité d'éviction qui était formulée à hauteur de 80 000 € et pour lesquels nous proposons de délibérer à hauteur de 40 000 €. Pas de remarque ? Et donc je repasse la parole à Jean-Marie pour la délibération, moi j'ai 73.

M. ALEXANDRE : Les délibérations qui suivent, il s'agit traditionnellement de garanties d'emprunt pour des réhabilitations de logement ou des constructions en VEFA, c'est vente en état futur d'achèvement, avec différents opérateurs. C'est sur Angres avec SIA Habitat, sur Annay-sous-Lens avec Maisons &

Cités, sur Harnes avec Flandres Opale Habitat, sur Lens avec Action Logement, toujours à Lens avec Vilogia avenue Alfred Maes, à Wingles avec Flandres Opale Habitat. C'est encore à Wingles pour 17 logements rue Camille Claudel avec Flandres Opale Habitat. A chaque fois, je rappelle que les garanties d'emprunt servent à permettre la mobilisation de l'intervention de l'Etat pour avoir des loyers modérés. S'il n'y a pas de garantie d'emprunt, il n'y a pas de loyer modéré. Dernière intervention, c'est Flandres Opale Habitat pour 53 logements collectifs cité des arts rue des alouettes à Wingles. Voilà Monsieur le Président. Vous pouvez faire un lot puisque c'est à chaque fois avec différents acteurs, différentes communes mais c'est toujours le même sujet ; la garantie d'emprunt.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de remarque sur ces questions ? Demande de vote ? Monsieur CLAVET. Allez, vote pour, pour le tir groupé ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Donc on revient sur la délibération que j'ai évoqué tout à l'heure la 67, c'était en fait la 91, donc qui est déjà, du coup, adoptée. On revient dans le sujet classique. C'est toujours Jean-Marie ALEXANDRE sur les taux d'imposition.

M. ALEXANDRE : On notera que pour 2024, la CALL propose de maintenir ses taux d'imposition à leur niveau de 2019 et de voter le produit de la taxe GEMAPI au même niveau que 2023. Soit une taxe foncière sur les propriétés bâties 2,50, taxe foncière sur les propriétés non bâties 3,75, taxe d'habitation 14,01, cotisation foncière des entreprises 32,40, produit de la taxe GEMAPI avec le vote qui permet de lever cette taxe 1 700 000 €.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? On met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il n'y en a pas. Monsieur ALEXANDRE, la suivante.

M. ALEXANDRE : Il s'agit du vote de taux de la TEOM 2024. Le débat a eu lieu lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, il a été aussi tenu lors de la Conférence des Maires et en exécutif. Il s'agit, pour nous, de suivre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes qui visent à ce que le plus vite possible la taxe corresponde à ce qui est nécessaire pour le traitement et la valorisation des déchets et que la participation donc du budget général à cet effort soit diminué. Donc nous passons de 8,07 à 11,07, ce qui correspond à une augmentation qui est très raisonnable par rapport à ce qui se fait d'autres collectivités.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur ALEXANDRE. Des remarques ? Non. On met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? La délibération est adoptée. Je passe la parole à Philippe LA GRANGE pour la présentation des budgets.

M. LA GRANGE : Merci Monsieur le Président. Je vous présente ce soir la synthèse des budgets de la CALL pour 2024, présentée et votée en Commission Ressources et Moyens. Cette présentation représente les délibérations 82 à 89. Un contexte national incertain, fragile et instable, offrant peu de perspectives favorables.

Le Budget Primitif 2024 s'inscrit dans un contexte marqué par l'instabilité voire des turbulences, tant sur les plans économique, géopolitique, politique ou institutionnel. Les perspectives d'avenir sans être totalement assombries, se révèlent néanmoins, préoccupantes. Relevons, sans prétendre à l'exhaustivité, les quelques points suivants, indicateurs économiques nationaux dégradés, croissance, endettement national, déficits publics, déficit de la balance commerciale, à des niveaux records historiquement. Une situation géopolitique internationale qui reste très instable, avec des axes d'instabilité qui se déplacent, et se multiplient aux quatre coins du monde. Une inflation et des taux d'intérêts qui restent à des niveaux élevés. Une stratégie budgétaire de l'Etat peu lisible, et dont le cap à moyen/long terme reste difficile à percevoir.

Donc vu le contexte national incertain, fragile et instable, offrant peu de perspectives favorables. L'annonce par l'INSEE du déficit 2023 de l'Etat, historiquement dégradé et représentant 5,5 % du PIB, pour un montant de 154 milliards d'euros. Les annonces du gouvernement, se préparant à appeler une nouvelle fois les collectivités locales, aux efforts de réduction de ce déficit abyssal de l'Etat, sont aujourd'hui confirmées. Il est donc plus que probable, que les collectivités locales auront à intégrer dans leurs budgets publics locaux, une contrainte supplémentaire, importée directement de l'Etat, et venant fragiliser, pour ne pas dire dégrader, les difficiles équilibres budgétaires de l'ensemble du secteur public local. Dans ce contexte peu favorable, il nous semble que, les efforts en faveur d'une solidarité renforcée au sein et entre nos territoires doivent être, plus que jamais renforcés.

Le Budget Primitif 2024 sera donc marqué par la poursuite de l'ambition de transformation du territoire, par l'accompagnement et la solidarité envers les habitants, la mise en œuvre pour la 3ème année

consécutives du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, la poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement, une politique de gestion des déchets qui continue de peser lourdement dans le budget, une augmentation maîtrisée de la TEOM, celle-ci étant relevée de 8,07 % à 11,07 % et une réflexion sur la gratuité des transports.

Un budget total de 306,9 millions d'euros caractérisé par quatre points importants. Un niveau de recettes quasiment stable, avant décision d'augmentation du taux de la TEOM de 3 points. La poursuite du PPI, avec des dépenses d'équipement, hors opérations sous mandat, à hauteur de 126 millions d'euros. Une épargne nette de 14,4 millions d'euros, tous budgets consolidés, soutenue par l'augmentation de la TEOM. Et enfin, une capacité prévisionnelle de désendettement inférieure à 7 années, objectif fixé lors du ROB.

La structure du budget : un budget consolidé de près de 307 millions d'euros dont 86,5 % sont consacrés aux seuls budget principal et budget action économique, tandis que l'assainissement et l'eau consacrent, ensemble, 13 % des crédits inscrits.

La structure du budget : les recettes de fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 6,2 millions d'euros, soit +3,4% par rapport au BP 2023, soutenues essentiellement par la hausse de la TEOM.

Les recettes fiscales : les bases fiscales d'imposition sont réévaluées, conformément aux dispositions du PLF 2024 de + 3,9%. Au niveau des taux d'imposition, les taux 2024 sont maintenus au niveau de 2023, à l'exception de la TEOM, qui augmente de 3 points passant de 8,07 % à 11,07 %.

Les dotations et compensations : le niveau global des dotations et compensations est estimé à 100,6 millions d'euros, en léger recul de - 0,7%. Conformément aux dispositions du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, la Dotation de Solidarité Intercommunautaire reçue de la CABBALR, et reversée en intégralité aux communes membres, est prévue au budget 2024 pour un montant de 9,1 millions d'euros. Les autres recettes de gestion, il s'agit essentiellement de la contribution aux investissements eau et assainissement, et des recettes liées à la valorisation des déchets, pour un montant de 33,1 millions d'euros.

La structure du budget sur les dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 155,9 millions d'euros, enregistrant une évolution maîtrisée de +1,6 million d'euros. Le principal poste de dépenses reste le service de collecte et de traitement des déchets, estimé en 2024 à 43,2 millions d'euros, hors coûts salariaux et coûts de structures. Il continue de peser significativement sur les équilibres globaux, sans être d'ailleurs absorbé intégralement par la hausse décidée de la TEOM. Les charges à caractère général marquent un léger recul de - 0,6%, attestant ainsi des efforts entrepris pour rationaliser ces dépenses. La masse salariale progresse de 1,1 million d'euros tenant compte d'une part de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale, décidée en juillet 2023, et d'autre part des recrutements strictement nécessaires au développement de l'agglomération.

Les subventions et participations, 28,4 millions d'euros, représentent 18% des dépenses de fonctionnement. Enfin, les reversements aux communes représentent 27% des dépenses de fonctionnement, soit 42,8 millions d'euros. Le budget supplémentaire voté en juin prochain viendra, le cas échéant, corriger ces inscriptions budgétaires.

Les recettes d'investissement sont constituées principalement du fonds de compensation de la TVA, 7,1 millions d'euros, de subventions perçues dans le cadre des politiques publiques menées, 16,9 millions d'euros, des remboursements de travaux réalisés, en délégation de maîtrise d'ouvrage, par la CALL et pour les communes, 25,1 millions d'euros. Le besoin d'emprunt 2024 s'élève prévisionnellement à 63,9 millions d'euros. Les levées de fonds se feront néanmoins suivant le rythme de réalisation des investissements.

Les dépenses d'équipement progressent de 13,1 millions d'euros. Les opérations sous mandat sont en augmentation de 3,2 millions d'euros. Le remboursement du capital de la dette est en hausse de 1,5 million d'euros. Le budget principal et le budget annexe action économique couvrent, avec près de 110 millions d'euros, 80% du total des dépenses d'investissement consolidées. Les budgets assainissement et eau potable en couvrent 19%.

La déclinaison du budget par politique publique. Les dépenses affectées directement aux politiques communautaires représentent près de 75% des dépenses totales. Elles s'élèvent à 227,6 millions d'euros, +5 millions d'euros par rapport au BP 2023. Les dépenses d'entretien du patrimoine communautaire s'élèvent à 5,6%.

Parmi les dépenses directement affectées aux politiques communautaires : le développement durable représente 46% des crédits, l'attractivité du territoire 23% et le développement social 7,3%.

Au sein du développement durable la gestion des déchets représente sans surprise 50% des dépenses, l'eau et l'assainissement 30%, pour un montant de 106,1 millions d'euros.

Concernant l'attractivité du territoire, pour 53,8 millions d'euros, au sein du volet attractivité l'habitat représente 40% des crédits inscrits, l'aménagement 41% et le tourisme 10%.

En 2024, le développement social 16,9 millions d'euros. Au sein du volet développement social, le sport représente 45% des crédits, la culture 26% et l'emploi 6%.

Je vous remercie de m'avoir écouté avec attention et remercie l'ensemble du personnel de la CALL pour le travail accompli et maîtrisé pour ce budget 2024.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Je vais faire très court parce qu'évidemment nous avons eu le rapport d'orientations budgétaires durant lequel nous avons pu débattre de tous les sujets. Etant donné le contexte local et national, ce budget n'est pas catastrophique. Ce n'est pas un mauvais budget. Ah oui, moi je n'ai aucun souci à dire quand on fait des choses bien. Je le dis, je n'ai aucun souci avec ça. Néanmoins, il a quand même des faiblesses et je pense notamment aux dépenses de fonctionnement, qui ne sont toujours pas maîtrisées, la question du taux d'imposition qui ne baisse pas alors que c'est aujourd'hui une piste envisagée, peut-être, par le gouvernement pour palier à la dette et au déficit et on ne joue pas ici notre rôle d'amortisseur et on ne protège pas les habitants de l'agglo. Également, il y a la question de la TEOM. J'ai toujours voté contre et je continuerai de voter contre. Pour toutes ces raisons... Pardon, je vais y arriver, je suis un peu malade... Oui, ça arrive ! Il y a la question de l'attractivité aussi, qui est en berne, il y a la question du logement social aussi. Je crois, qu'aujourd'hui, et on le voit notamment à Lens cité 12/14, qu'il y a des logements abandonnés, squattés, qui sont dangereux et les bailleurs aujourd'hui ne jouent pas leur rôle. Bref, voilà toutes ces petites questions-là, aujourd'hui, me feront me positionner contre ce budget.

M. ROBERT : Y a-t-il d'autres remarques ? Non ? On passe donc à l'expression des groupes. Je vous propose de commencer par notre Vice-Président finances.

M. ALEXANDRE : Merci Monsieur le Président. Le début d'intervention de Monsieur CLAVET était intéressant mais la suite l'est beaucoup moins. S'agissant, du coup de rabot qu'il faut faire sur les dépenses, je pense que le gouvernement l'a prévu, puisqu'il y a 3,8 milliards qui vont, officiellement, je pense que ça sera plutôt le double, qui vont s'abattre sur nos finances. Puisque, il a déjà été annoncé par Monsieur LEMAIRE qu'il y aurait un effort qui serait demandé aux collectivités locales. C'est quand même assez stupéfiant de voir un Etat qui nous a collé 1 000 milliards de dette supplémentaire en 7 ans, donc qui gère mal, qui a donc plus de 12 années de budget d'endettement, quand nous nous avons 6,7. Et comme les communes et les intercommunalités gèrent plutôt bien, il va nous être demandé de faire un effort vis-à-vis d'un Etat qui gère mal. Donc, on ne veut pas avoir la double punition. Il nous fallait avoir à la fois un budget sérieux, vous l'avez reconnu, et je pense que chacun ici le reconnaîtra. Il faut en féliciter les Vice-Présidents et les Présidents de Commission qui se sont attelés à faire le tri entre ce qui était absolument nécessaire, ce qui était engagé qu'il fallait terminer et ce que l'on pouvait éventuellement reporter. En sachant que nous ferons le point lors du budget supplémentaire. Et lors du budget supplémentaire, on verra si certaines actions que nous avons entreprises vont bien se terminer dans le courant de l'année budgétaire ou s'il faut réduire la voilure en ce qui les concerne. La sincérité du budget a toujours été la volonté exprimée par l'exécutif de cette agglomération et cela se traduit justement dans les chiffres qui vous ont été présentés. C'est donc un budget sérieux et il est également audacieux. En quoi est-il audacieux ? Il est audacieux parce que rien de ce qui est absolument indispensable à l'attractivité du territoire, justement, n'a été sacrifié. Il n'y a aucun des projets sur lesquels nous avons mis l'accent en faisant, avec Bruno et Alain, au nom de nos groupes, l'examen de tout ce qui était possible de faire pour maintenir, développer l'attractivité du territoire. Rien n'a été sacrifié. Même au-delà, nous avons encore ici mais ce n'est pas de l'investissement, mais c'est quand même de l'attractivité, quand on a un triathlon qui se fait en ce moment, qui va commencer, au Stade Couvert Régional de Liévin, cela veut dire que nous ne sommes jamais pris par surprise. Il y a toujours une capacité de rebondissement. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, parce que nous sommes bien meilleurs que l'Etat, qui est mauvais gestionnaire. L'Etat libéral qui ne veut pas effrayer les riches et qui s'en prend, évidemment à ceux qui sont pauvres, parce qu'ils sont les plus nombreux, qui va toucher aux allocations chômage parce qu'évidemment c'est toujours la politique qui est la plus facile à suivre, nous, au contraire, nous maintenons une solidarité intercommunale qui permet à l'ensemble du territoire, qu'il soit minier, qu'il soit des collines de l'Artois, qui soit dans la Centralité de se développer. Et pour toutes ces raisons, nous voterons, en ce qui concerne le Groupe Républicain, nous voterons ce budget, sans aucune réticence. D'autant plus que nous avons participé, conjointement, à son élaboration.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Bruno TRONI pour le Groupe Communiste.

M. TRONI : Oui merci. Monsieur le Président, chers collègues, le budget qui nous est présenté ce soir correspond à ce qui avait été défini lors du débat d'orientations budgétaires que nous avons tenu il y a peu. Il est le fruit d'un travail collectif des élus, aidés en cela par des services et des agents investis. D'année en année, ce travail est rendu plus difficile tant les décisions gouvernementales nous entravent. Nous nous sommes fixés un cap mais des vents mauvais soufflants de la Macronie tentent coûte que coûte de nous faire dévier de cette route. Notre cap, c'est l'amélioration des conditions de vie de nos habitants, la modernisation des services publics, l'investissement et l'innovation au service du territoire et de l'emploi, le développement durable... L'objectif du gouvernement, et bien, c'est l'inverse ! Il ne se sera pas passé beaucoup de temps depuis le débat d'orientations budgétaires pour que nos pires craintes se concrétisent. Gabriel ATTAL confirme une nouvelle réforme de l'assurance chômage au prétexte, bien sûr, d'atteindre le plein emploi. Bruno LEMAIRE, non content d'avoir supprimé par décret 10 milliards de crédits pour 2024, nous explique à présent que ce ne sont plus 10 mais 20 milliards d'euros qu'il faudra trouver dès l'an prochain. D'ores et déjà, le ton est donné : trop de dépenses sociales, des collectivités trop dépendantes en plus d'être trop nombreuses... Déjà on évoque des coupes claires dans les dépenses de santé : transport des malades, arrêts maladie, prise en charge des affections de longue durée... Inutile de dire qu'un tel scénario serait catastrophique pour les habitants de notre territoire dont la santé est déjà bien plus fragile qu'ailleurs. Et qu'en est-il des grandes ambitions affichées crânement par le chef de l'Etat pour l'écologie, pour l'enseignement, pour la réduction de la fracture sociale ? Auraient-elles atterri dans le même tiroir que celui où reposent les images de papier glacé montrant le visage empreint par l'émotion du Président de la République lorsque celui-ci s'essayait à la pose devant des tentes des sans-abris ? Décidément, ils ne nous épargneront rien, ni dans les discours, ni dans les actes ! « Il faut en finir avec le quoi qu'il en coûte », assène systématiquement Bruno LEMAIRE à tous ceux qui dénoncent les mesures aussi drastiques que désastreuses que lui et les siens s'appêtent à prendre. Mais qui a décidé de dispenser ainsi l'argent public sans aucun contrôle et surtout sans aucune stratégie d'ensemble ? Bien sûr, il était indispensable d'aider les TPE et PME, pourvoyeuses de nombreux emplois, à traverser la crise sanitaire et faire face à la hausse historique des prix de l'énergie. Mais combien de centaines de millions d'euros sont allées se réfugier dans les poches de personnages qui n'ont fait que profiter de l'aubaine ? Car, s'il n'y a pas d'argent magique, il existe pourtant des formules qui, elles, semblent bien l'être « magiques » puisqu'elles permettent à des actionnaires de dégager des bénéfices incroyables, je le rappelle, 146 milliards d'euros de bénéfice en 2023, dans une période où une grande partie du peuple s'appauvrit ! Nous n'avons pas besoin que l'Etat dénigre les agents de la fonction publique ou nous explique ce que nous devons faire car notre engagement au service des habitants de ce territoire est constant. Face à la fracture sociale qu'il a aggravée, nous investissons dans la politique de la ville, nous avons mis en place un permis de louer pour que les familles puissent être logées dans des conditions décentes et dignes. Nous contribuons pleinement à la lutte contre la précarité énergétique. Nous permettons la production de logements sociaux grâce à des garanties d'emprunt. Toutes nos actions sont pensées pour s'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique, qu'il s'agisse des nouvelles déchetteries, des aides aux agriculteurs pour services environnementaux, du développement des réseaux de chaleur, ou encore de la promotion du transport en bus, jusqu'à vouloir le rendre gratuit. Et que dire du plan piscine, du réseau de lecture pour tous, des grands événements et des infrastructures qui font rayonner notre territoire... Notre population mérite mieux qu'un gouvernement qui nous refuse le droit à un Centre Hospitalier Universitaire ou qui nous empêche de construire le nombre de logements sociaux nécessaires à notre population. Nous méritons mieux que la frilosité soudaine d'un Ministre des Transports qui tente de remettre en cause un RER métropolitain de Lille dont nous avons besoin pour nous développer. Emmanuel MACRON et ses ministres ne peuvent pas continuer de s'intéresser aux dépenses publiques sans s'intéresser à ce qui permet le développement de notre pays. De la même façon, il ne peut pas continuer à raboter tous les budgets, sans prendre la peine de s'intéresser aux recettes, et notamment à celles qui échappent aux caisses de l'Etat. Taxer les superprofits n'est pas une idée folle. Renforcer la législation pour que cesse ce que l'on appelle pudiquement l'optimisation fiscale n'est pas une proposition absurde. C'est ce genre de revendications qu'il nous faut porter aussi haut et fort que nous porterons bientôt la nouvelle étape de notre projet de territoire. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Alain BAVAY pour le Groupe Socialiste, Verts et Apparentés.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président. Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Comme le 8 février dernier à l'occasion de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, je vais commencer mon propos en réitérant mes remerciements aux services qui ont traduit

très fidèlement nos orientations, mais mes remerciements iront également à vous mes chers collègues. En effet au cours de cette période de construction budgétaire, j'ai pu constater l'énorme travail accompli collectivement, élus et services déclinant avec application, raisonnablement, en responsabilité notre Pacte Financier et Fiscal de Solidarité. Pacte approuvé unanimement par les 3 groupes constituant notre EPCI, ce qui prouve une fois encore la solidité de notre pacte de gouvernance, mais également l'esprit de responsabilité et de solidarité qui réside dans cette Assemblée. Rassurez-vous, je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mes collègues ont largement fait preuve de pédagogie au cours de cette séance plénière et au cours de la présentation du ROB. En préambule, néanmoins, je tiens à vous faire part de ma fierté de pouvoir présenter ce soir ma traduction politique de ce budget primitif. Budget en progression malgré la conjoncture géopolitique sur laquelle je ne m'étendrai pas plus. Malgré la conjoncture économique qui nous a placé sur une trajectoire inflationniste qui déstabilise toutes les projections budgétaires qu'elles soient institutionnelles ou familiales. Malgré une conjoncture sociale extrêmement inquiétante due à la mauvaise gestion du pouvoir en place, et bien, malgré tout cela, nous parvenons à limiter les conséquences de tous ces mauvais indicateurs et dévoulons nos actions, notre programme au profit de nos populations. Grâce au choix, certes douloureux, mais absolument nécessaire que nous avons fait d'augmenter la TEOM de 3 points, ce qui nous permettra d'avoir une forme de stabilité, une sérénité même dirais-je. Ce choix nous permet de penser la suite de notre projet de territoire et ceci grâce à notre solidité financière. Nous pourrions également nous appuyer sur notre Plan Pluriannuel d'Investissement que nous adaptons en fonction de l'analyse des besoins, de la conjoncture ou encore des opportunités. Il nous faut continuer à investir. Oui, continuer à investir c'est indispensable pour construire l'avenir de notre territoire. C'est aussi, c'est surtout investir pour nos emplois. Continuer à financer notre attractivité, penser le développement de la mobilité pour nos habitants sur l'ensemble de notre territoire. C'est aussi continuer à investir dans les services communs, investir dans l'ingénierie nécessaire à notre programme de mutualisation. La preuve est faite au regard des demandes de plus en plus croissantes des communes que c'est un véritable axe de développement, et là aussi nous pouvons être fiers de notre choix politique assumé. Oui, continuer à investir dans la transition écologique, c'est évidemment répondre au réchauffement climatique, c'est améliorer notre environnement, c'est créer les conditions de vie, de déplacement les plus harmonieuses pour nos populations. Mais c'est aussi répondre au poids, de plus en plus lourd, des dépenses de traitement des déchets amplifiées par une taxe imposée par l'état, la TGAP, qui pèse si lourd et de plus en plus sur notre budget. C'est nous mobiliser pour protéger la ressource en eau, cet accès à l'eau potable qui sera le grand combat de ce 21^{ème} siècle, et bien sûr, tout cela, sans oublier les dépenses liées au coût de l'énergie que nous nous devons dans tous les cas limiter. Oui, continuer à investir dans la cohésion sociale c'est s'assurer que la solidarité et les services s'adressent à tous que l'on soit habitant de quartier prioritaire ou d'une commune rurale. C'est aussi veiller à l'émancipation de nos populations, que ce soit par les sports, par la prolongation du Pass'Sport, par la poursuite du développement piscines, la culture avec la poursuite du plan lecture pour tous et la mise en réseau des médiathèques, pour en faire un territoire attractif et solidaire, tourné résolument vers l'avenir sans oublier ses racines ouvrières. Mais oui, parce qu'il y a un gros mais. Pour pouvoir investir, il faut en avoir les moyens et nous devons constater que la politique de baisse de la fiscalité des plus aisés et des grandes entreprises se traduit, malgré les nombreuses coupes budgétaires déjà mises en œuvre, par un dérapage budgétaire extrêmement conséquent. Alors que le déficit prévisionnel pour l'année 2024 était de 4,4% dans la loi de programmation des finances publiques, puis de 4,9% dans la dernière loi de finances, il s'établirait aujourd'hui à 5,5% du PIB, soit le plus haut niveau jamais connu par le pays en dehors des périodes de crise. Il faut rappeler qu'Emmanuel MACRON a hérité, lors de son arrivée au pouvoir, d'un déficit réduit en dessous de la barre des 3% et qu'il doit assumer, avec ses gouvernements successifs, la dégradation de la trajectoire budgétaire. Alors que la Macronie appelle à une nouvelle réduction des dépenses publiques, avec le décret supprimant 10 milliards d'euros de dépenses pour l'année 2024, avec les annonces pour 2025, et cela au détriment des investissements d'avenir et de la protection des plus fragiles via les services publics, les collectivités locales, territoriales, elles, peuvent, doivent peut-être, s'apprêter à devoir faire face à un pacte de Cahors 2, à l'image de celui qui a déjà été imposé par Bruno LEMAIRE. Messieurs MACRON, ATTAL, LEMAIRE arrêtons là les dégâts ! Il faut en finir avec le désarmement fiscal mis en œuvre depuis 2017. L'austérité n'est une fatalité que si le gouvernement décide de sacrifier les Français au profit exclusif des super privilégiés. Plus que jamais il s'avère nécessaire de passer à la taxation des superprofits et des grandes fortunes. Il faudra également une remise à plat de notre modèle fiscal, très injuste et qui ne parvient plus à répondre, aujourd'hui, aux besoins de financement public. Malgré tout cela, comme je l'ai déjà dit, ce budget est un budget de continuité. Notre territoire était singulier, décrit par le chômage, sa misère sociale, ses stigmates d'une production industrielle peu respectueuse des hommes et des lieux. Aujourd'hui, il est toujours singulier mais par son dynamisme économique, sa capacité de résilience, ses ambitions culturelles et sportives,

son engagement résolu dans la transition écologique. Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis persuadé que le chemin emprunté est le meilleur et que c'est tous ensemble que nous réussirons notre mandature. Et quand je dis tous ensemble c'est à dessein. Il s'agit de nos populations, pour qui, à l'heure du chacun pour soi, le mot solidarité a encore un sens. Il s'agit de nos communes qui savent se mobiliser de concert lorsque la situation le nécessite ou lorsqu'elles décident de s'engager comme elles le font pour l'opération 10 000 départs en vacances. Il s'agit de nos territoires qui depuis une vingtaine d'années ont démontré, qu'ensemble, il est possible de relancer une dynamique industrielle, il est possible d'améliorer la situation de l'emploi, il est possible de donner un autre visage à ce bassin minier du Pas-de-Calais, il est possible de s'engager résolument dans la transition écologique et de se donner les armes pour à la fois lutter contre le changement climatique mais aussi en limiter ses effets. Donc oui, j'espère que nos volontés se conjuguent et ce sans posture politicienne et ainsi nous irons encore plus vite, plus loin, plus fort. Pour ce qui nous concerne ce soir, notre Communauté d'Agglomération continuera toujours à bouger, à se transformer, à évoluer, à améliorer le cadre de vie de ses habitants, à développer et l'emploi et les solidarités car nous en avons la volonté. C'est pour cela que le Groupe Socialiste, Verts et Apparentés Majorité Communautaire votera ce budget parce que c'est tout simplement un budget raisonnable tout en restant ambitieux ! Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur BAVAY. On va mettre au vote les délibérations sur les budgets. Je vous propose un vote groupé sachant que c'est les différents budgets. Pas de remarque là-dessus sur cette procédure ? Donc, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est enregistré. Les budgets sont adoptés. Ça me permet aussi, en complément des expressions des Présidents de groupe, de vous témoigner la fierté que l'on peut avoir collectivement, pour l'ambition qu'on porte pour cette agglomération. Vous l'avez souligné les uns et les autres mais on peut le dire mais en même temps on peut le souligner par rapport au travail collectif que nous faisons et l'ensemble des élus communautaires, encore une fois, avec la dynamique que vous venez de prouver en approuvant et en validant ce budget, montre qu'on est vraiment dans cette dynamique collective, cette solidarité, cet esprit de responsabilité parce que c'est aussi un territoire qui le nécessite dans les prises de décisions douloureuses, difficiles. Et c'est une fierté d'être à la tête de cette équipe d'élus et en même temps d'être accompagné par une équipe technique, Madame FRANÇOIS, pour témoigner à l'ensemble des équipes de l'agglomération, de la fierté, des témoignages qui ont pu être prononcés par les Présidents de groupe au nom de l'ensemble des élus communautaires. J'aurais une pensée aussi pour David PETIT et Christophe TONON, qui n'ont pas ménagé leurs efforts, dans un contexte un peu particulier avec les équipes des finances, au moment où vous le savez, nous sommes dans une procédure qui nous oppose pour l'instant dans un référé à la CABBALR, de pouvoir aussi se mobiliser sur la préparation budgétaire. Il faut le souligner, ce qui n'est pas commun et je vais même vous demander de les applaudir. Et la dernière délibération, c'est Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : La délibération 90 concerne l'ajustement des votes des autorisations de programme, d'engagements et de crédits de paiement AP/CP et AE/CP au budget primitif 2024. La présente délibération présente les créations et les révisions d'AP/AE proposées au vote du budget primitif 2024. Au niveau des dépenses, le montant total de révision des AP/AE de dépenses soumis au vote évolue globalement en valeur de 62,5 millions d'euros et se décompose comme suit : 53,2 millions suite à la présentation des 27 nouvelles AP/AE et + 9,3 millions suite aux révisions de programmes préexistants. Ainsi, sont présentées au vote du Conseil, 27 propositions de création d'AP/AE dépenses dont en investissement 24 nouvelles autorisations de programme AP dépenses. Au niveau des recettes, le montant total de la révision des AP/AE de recettes soumis au vote est globalement en valeur brute de +48,4 millions d'euros et se décompose comme suit : 35,6 millions suite à la préparation des 14 nouvelles AP/AE à voter, + 12,8 millions suite aux révisions des programmes préexistants. Ainsi, sont proposées au vote du Conseil, 14 propositions de création AP/AE recettes dont en investissement 13 nouvelles autorisations de programme AP.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque particulière sur cette délibération, un peu plus technique, mais nécessaire au fonctionnement ? Non ? Elle est adoptée. L'ordre du jour est clos. Je vous rappelle juste que vous avez un petit bouquin sur vos tables. C'est un livre qui a été issu d'une politique communautaire et qui a été présenté, vous en avez vu aussi l'écho dans la presse, qui a été présenté dans le cadre d'un travail avec une écrivaine locale. N'hésitez pas à le dévorer et on fait les comptes-rendus de lecture au prochain Conseil. Bonne soirée.